



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq et le onze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.
Absents excusés : MURAZZANO Marc représenté par M. AURRAN Robert.
Absents non excusés : Madame BOUZIDI Yasmine, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2025-08D : Tarif occupation domaine public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibération 2020-26D et 2021-09D qui fixaient les tarifs d'occupation du domaine public. Pour rappel les tarifs étaient les suivants :

- Emplacement des terrasses des restaurants : 8 €/m²
- Emplacement des taxis : 1500 €

Il précise également qu'il y a lieu d'évoquer 2 autres situations :

- Le pâturage qui pourrait être réaffecté dès cet été (puisque réouverture de la route jusqu'aux vacheries),
- Et la demande faite par des ambulants pour avoir de l'électricité au Pont de Clans les vendredis après-midi et les samedis matin.

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs existants et d'en créer d'autres au 1^{er} janvier 2025 :

- Emplacement des terrasses des restaurants : 10 €/m²
- Emplacement des taxis : 2 000 €
- Pâturages (saison 2025) : 1 200 €
- Occupation domaine public ambulant Pont de Clans avec fourniture d'électricité (vendredi après-midi et samedi matin) : 125 €/an

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 15/04/2025
Et publication ou notification du 15/04/2025



Le Maire

Roger MARIA